


20 juin 2020

Anonyme

Commentaire de Mr Normand



 Normand Geraldly
Monsieur vous maitrisez le Latin pour insulter , le Français pour diffamer et le gaulois pour signer , quel courage .Avec une plume facile vous transformez la vérité en mensonge et le mensonge en vérité a votre guise pour répandre la haine ,mais bon si cela vous amuse cela dessert votre cause . Vous parlez argent , pertes ou gains et même pourcentage , j'espère que vous n'êtes pas prof de mats , reprenons 233 euros représenterait d'après vous 1 % des indemnités des élus soit 23300 euros mois et 279600 euros an auquel il faudrait ajouter 12000 pour le maire délégué de Les Chéris, total 291600 euros .Petite erreur 291600 moins 93000 (chiffre réel) égal 198600 euros là il faut réviser en Français et j'espère que vous n'êtes pas a la commission finances Monsieur Astérix et je signe ; Géraldy Normand

J'aime · Répondre · 2 j  1

↳ 7 réponses

Votre commentaire...

Réponse à Mr Normand

Message : Bonjour à tous chers lecteurs et néanmoins concitoyens.

Mon petit doigt me dit qu'un certain M. Normand a pris la plume pour répondre à mon post sur Carton Rouge. Oui, ce post un peu long, juste un peu, ou je parlais des méthodes d'un certain Tullius Détritrus.

Savoureuse réponse d'ailleurs vous allez voir ...

Je vais essayer de faire plus court que la dernière fois....

- Non je ne diffame pas C'est du factuel !

- Répandre la haine ?? C'est le gars de l'équipe qui épluche les documents de la municipalité en remontant à 2008 qui dit ça ? Sérieux ? Le gars (et ses acolytes) qui en faisant ça sous-entend que tous les précédents élus sont des gens pas honnêtes ??? Whaou !

- Hé non, je ne suis pas prof de math ! Par contre je ne me ridiculise pas en disant n'importe quoi moi ! Le compte rendu du conseil municipal est disponible à qui se donne la peine de le lire attentivement. Lecture attentive e impartiale ! Aligner des chiffres ne suffit pas à donner raison, cela montre juste une certaine maitrise de la multiplication (ce qui est déjà bien j'en conviens). Et cela m'ennui de faire la leçon comme ça mais bon allons-y parce que, pour le coup, vous le méritez M. Normand ! Commençons par retrouver le fameux pourcent.

Ci-dessous le compte rendu ou l'on voit que 6% sont alloués à un conseiller municipal. Ces 6% viennent de 5 adjoint plus le maire (5+1=6). Et surtout il faut bien lire ! Il s'agit de 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ! Et pas de l'indemnité ! Sur ce lien vous constaterez que pour

une commune de moins de 3500 habitants, le maire est à 51.6% et les adjoints à 19.8%. Comparez avec le tableau ci-dessous et oh surprise le maire est à 50.6 et les adjoints à 18.8 ! Elle n'est pas belle la vie quand on prend la peine de chercher l'info au lieu de faire des calculs inutiles ?

Donc oui, chacun des adjoints et maire de Ducey (oui pas les Chéris, cela n'aurait pas été légal) à rétrocedé 1% de son indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à un autre conseiller !

- Allez pour faire plaisir à ce matheux, faisons des math ! Un adjoint dans le tableau sur le lien ci-dessus touche une indemnité brute de 19.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 770.1€. Donc $770.1 / 19.8$ va nous donner l'indemnité équivalente à 1% d'indice. $770.1/19.1=38.894€$ que je multiplie par 6 et je trouve $38.894 \times 6 = 233.64 €$ brut.

Je vous quitte sur cette franche partie de rigolade avec une petite pensée pour la logique et la lecture. A noter d'ailleurs que j'ai dit, précédemment, que je ne signalais pas Astrérix sachant, moi, rester à ma place ! Ce qu'aurait certainement dû faire ce M. Normand. Qui découvrira peut être ici que la gestion d'une municipalité ne relève pas du calcul au « doigt mouillé » mais plus des textes de lois. Je sais, ils sont complexes mais quand même !

Serviteur

[Lien officiel sur les indemnités des élus :](#)

2020-06-04 : Indemnité à un conseiller municipal

Conformément aux dispositions des articles L.2123-20 et suivants du C.G.C.T., Madame le Maire propose au conseil municipal d'accorder à compter du 29 mai 2020, une indemnité à Mme Michelle ROGER ayant reçu délégation pour les domaines suivants :

Gestion de la Banque Alimentaire,

L'indemnité de fonction correspondra à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Intervention de Madame LAMBERT qui indique que la Banque Alimentaire relève du bénévolat et qu'elle est étonnée que ce domaine fasse l'objet d'une délégation donnant lieu à indemnité.

Madame le Maire répond qu'il n'y aura pas de dépense supplémentaire cette indemnité étant incluse dans l'enveloppe globale des indemnités.

En réponse à Madame LAMBERT sur la question du choix du conseiller municipal qui, selon elle, pourrait avoir été arbitraire, Madame le Maire répond que c'est dans ses prérogatives.

En réponse à Monsieur LEVOYER, Madame LABICHE précise que le montant de l'indemnité brute mensuelle s'élève à 233,36 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité (Pour : 20 /Contre : 0 /Abstention : 7) décide d'accorder à Madame Michelle ROGER une indemnité de fonction correspondant à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Mme ROGER n'a pas pris part à cette délibération.

Ci-après le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

DÉSIGNATION	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Majoration pour ancien chef-lieu de canton
Mme Isabelle LABICHE - Maire	50,6	Néant
M. Franck DALLAIN - Maire délégué de LES CHÉRIS	25,5	
M. Didier MARIN - Premier Adjoint avec délégation	18,8	
Mme Nathalie BOUFFORT - Deuxième Adjoint avec délégation	18,8	
M. Cyril SIRRE - Troisième Adjoint avec délégation	18,8	
Mme Anne GLENAT - Quatrième Adjoint avec délégation	18,8	
M. Claude MOTTIER - Cinquième Adjoint avec délégation	18,8	
Mme Michelle ROGER – Conseillère municipale avec délégation	6%	

Carton rouge : *Il n'est pas utile d'avoir fait Math Sup pour comprendre*